

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 376

Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 85 000 \$ pour l'exécution de travaux de construction de la patinoire extérieure de la Carrière

OBJET : Le présent règlement vise à décréter un emprunt et une dépense de 85 000 \$ pour l'exécution de travaux de construction de la patinoire extérieure de la Carrière, incluant l'égout sanitaire, le démantèlement des accessoires existants, les nouvelles bandes de patinoire ainsi que le chalet pour les patineurs.

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction de la patinoire extérieure de la Carrière dont le montant total est estimé à 85 000 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée des coûts préparée par monsieur Jonathan Bondu, technicien, et vérifiée par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 10 mars 2021, lequel document fait partie intégrante des présentes comme annexe « I ».

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 85 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 85 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :

L'objet de ce règlement sera entièrement réalisé à l'extérieur du territoire d'application de la Zone d'intervention spéciale (ZIS) décrétée par le gouvernement du Québec.

ARTICLE 8 :

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 376

ANNEXE « I »

ESTIMATION DES COÛTS

Patinoire Carrière

Égout Sanitaire		Pavage m ²		Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
Art.	Item	Prix un.	150					
1.01	Égout sanitaire PVC DR-28 150 mm ø proposé	125,00 \$	75	m lin.	9 375,00 \$	467,58 \$	9 842,58 \$	
1.02	Regard étanche préfabriqué M900	3 500,00 \$	2	unité	6 500,00 \$	324,19 \$	6 824,19 \$	
1.03	Raccordement au réseau existant	2 000,00 \$	2	unité	4 000,00 \$	199,50 \$	4 199,50 \$	
1.04	Enlèvement du pavage existant	3,00 \$	150	m ca.	450,00 \$	22,44 \$	472,44 \$	
1.05	Déblai de deuxième classe	7,00 \$	120	m cu.	840,00 \$	41,90 \$	881,90 \$	
1.06	Sous-fondation - emprunt granulaire MG-112 (600 mm ép.)	20,00 \$	198	tonne	3 960,00 \$	197,51 \$	4 157,51 \$	
1.07	Fondation intermédiaire - pierre concassée MG-20 (200 mm ép.)	25,00 \$	72	tonne	1 800,00 \$	89,78 \$	1 889,78 \$	
1.08	Pavage de béton bitumineux - couche de base - ESG-10 (50 mm ép.)	300,00 \$	14	tonne	4 200,00 \$	215,46 \$	4 535,46 \$	
TOTAL - Égout Sanitaire						31 245,00 \$	1 558,34 \$	32 803,36 \$

Assise pour bande de patinoire		Excavation m ³	Pavage m ²		Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total
Art.	Item	200	120						
2.01	Démantèlement des accessoires existants	1 000,00 \$	1	unité	1 000,00 \$	49,88 \$	1 049,88 \$		
2.02	Déblai de deuxième classe	7,50 \$	120	m cu.	900,00 \$	44,89 \$	944,89 \$		
2.03	Fondation intermédiaire - pierre concassée MG-20 (300 mm ép.)	25,00 \$	144	tonne	3 600,00 \$	179,55 \$	3 779,55 \$		
2.04	Isolant rigide 50mm	25,00 \$	200	tonne	5 000,00 \$	249,38 \$	5 249,38 \$		
2.05	Pôteau de lampadaire électricien + camion (redresser les pôteaux)	2 500,00 \$	1	unité	2 500,00 \$	124,69 \$	2 624,69 \$		
2.06	Pôteau de lampadaire voirie (redresser les pôteaux)	2 000,00 \$	1	unité	2 000,00 \$	99,75 \$	2 099,75 \$		
TOTAL - Voirie						15 000,00 \$	748,13 \$	15 748,14 \$	

Nouvelle bande de patinoire		Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total	
3.01	Béton (ceinture pour fixer bandes et poteaux d'aluminium)	5 328,75 \$	1	unité	5 328,75 \$	265,77 \$	5 594,52 \$	
3.02	Grillage frost	2 625,00 \$	1	unité	2 625,00 \$	130,92 \$	2 755,92 \$	
3.03	Aménagement paysager	3 000,00 \$	1	unité	3 000,00 \$	149,70 \$	3 149,70 \$	
3.06	Temps homme (1 menuisier, 1 journalier = installation)	40,00 \$	80	heure	3 200,00 \$	- \$	3 200,00 \$	
TOTAL - Voirie						14 153,75 \$	546,39 \$	14 700,14 \$

Toilette - Chalet de patinoire		Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes nettes	Montant total	
4.01	Murs (p.l.l.)	285,00 \$	16	unité	4 560,00 \$	227,43 \$	4 787,43 \$	
4.02	Porte	1 000,00 \$	1	unité	1 000,00 \$	49,88 \$	1 049,88 \$	
4.03	Toilette	750,00 \$	1	unité	750,00 \$	37,41 \$	787,41 \$	
4.04	Lavabo	500,00 \$	1	unité	500,00 \$	24,94 \$	524,94 \$	
4.05	Plombier	85,00 \$	8	heure	680,00 \$	33,92 \$	713,92 \$	
4.06	Tapis caoutchou	50,00 \$	12	unité	600,00 \$	29,93 \$	629,93 \$	
4.07	Bancs équerre d'acier (p.l.l.)	10,00 \$	45	unité	450,00 \$	22,44 \$	472,44 \$	
4.08	Fenêtres (changer thermos)	400,00 \$	3	unité	1 200,00 \$	59,85 \$	1 259,85 \$	
4.09	Temps hommes (menuisier)	40,00 \$	24	unité	960,00 \$	- \$	960,00 \$	
TOTAL - Voirie						10 700,00 \$	485,78 \$	11 185,80 \$
Sous-total								74 437,44 \$
5.01	Surveillance des travaux (±3%)				2 233,12 \$	111,38 \$	2 344,50 \$	
5.02	Frais administratifs (financement temporaire, imprévus : ± 10%)				7 809,25 \$	408,85 \$	8 218,06 \$	
Total projet						11 002,37 \$	520,23 \$	85 000,00 \$

Le 10 mars 2021

Préparé par: _____
Jonalhan Bondu

Véifié par: _____
Steve Pressé, ing.